

N BONUS NEWSLETTER



Éditeur responsable : Yannik Bellefroid
Contact : yannik.bellefroid@upap-bvwk.be
© 2016 - UPAP - BVWK
Chaussée de Wavre 1000/3 - 1160 Bruxelles
Conception et mise en page : www.pop-up.lu
Crédit photos : Shutterstock, iStockphoto
Bonus Newsletter est protégée par le droit
d'auteur, tous droits réservés.

Janvier – Mars 2016 | Numéro 5



ZOOM

Respect des interdictions cardinales : le défis majeur de notre secteur

Le monde des jeux de hasard et des paris sportifs fait partie des secteurs où la prévention et le respect des règles sont capitaux. L'UPAP-BVWK accorde un soin particulier à la mise en avant d'une politique de respect des interdictions cardinales. Il s'agit ici de promouvoir les responsabilités sociales propres aux jeux d'argent en interdisant la présence de mineurs d'âge en agence, en refusant toute forme de crédit et en interdisant la vente et la consommation d'alcool et de tabac.

Le jeu est et doit rester un plaisir pour chaque acteur du secteur. C'est pour cela que les interdictions cardinales ont été mises en place. L'application de ces interdictions est autorégulée par les gestionnaires d'agence pour leur propre sécurité et celle de leurs clients. Bien qu'elles paraissent évidentes, les interdictions cardinales méritent d'être rappelées à tout un chacun. Leur non-respect décrédibiliserait l'entière responsabilité d'un secteur déjà sous la loupe des pouvoirs publics et de la société civile. Mieux vaut prévenir que guérir !

LE MOT DU PRÉSIDENT

Une nouvelle année commence pour l'UPAP-BVWK, forte d'un nombre sans cesse croissant de nouveaux affiliés qui, comme vous, ont placé leur confiance en une Union professionnelle au faite de la réalité du terrain.

L'année 2015 a renforcé l'utilité de l'Union Professionnelle des Agences de Paris dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant. À titre d'exemple, la Commission des jeux de Hasard s'est penchée sur la nature-même des paris sur événements sportifs virtuels, les accusant à tort de s'apparenter à des jeux de hasard. Les menaces pesant sur le « virtuel » ont fini par avoir raison de tels jeux, voués à disparaître de nos écrans dès juin 2016.

Pascal Wolteche, Vice-Président de l'UPAP-BVWK et gérant indépendant d'une agence de paris Ladbrokes nous explique dans ces lignes les conséquences d'un scénario catastrophe où ces paris seraient interdits.

Récemment, une nouvelle préoccupation s'est ajoutée à la liste des intérêts qu'entend défendre l'UPAP-BVWK. Il s'agit de l'établissement d'un protocole de publicité « éthique ». L'initiative, bien que bénéfique pour notre secteur, ne tient malheureusement pas compte des suggestions de certaines entreprises privées qui travaillaient depuis un certain temps déjà à l'élaboration d'un tel code d'autorégulation similaire à celui que possède déjà la Loterie Nationale.

Yannik Bellefroid – Président



UN CODE DE PUBLICITÉ ÉTHIQUE POUR LE SECTEUR DES PARIS SPORTIFS

Une demande a été introduite auprès de la CJH et de la Loterie Nationale de mettre en place l'élaboration d'un code de publicité éthique relatif au secteur privé des paris sportifs. C'est par le biais de Dennis Marien (Unibet) que la proposition a vu le jour auprès de la Commission. Actuellement, seule la Loterie Nationale est soumise à un règlement qui ne prend effet que pour les entreprises du secteur public. Il était donc temps qu'un acte similaire soit publié pour protéger les clients du secteur privé.

Ce code prônera la transparence quant aux messages diffusés à l'attention des consommateurs, tels que les gains ou encore la possibilité de s'enrichir avec les jeux de hasard. "Cette initiative correspond à notre vision d'une concurrence loyale, de la responsabilité des entreprises et la protection maximale des joueurs, et à celle des autorités en ce qui concerne la simplification administrative", a déclaré M. Marien à l'agence de presse Belga.

Cette action est soutenue à la fois par la Loterie Nationale ainsi que par les autorités compétentes du secteur.

INTERVIEW DE PASCAL WOLTECHE, VICE-PRÉSIDENT DE L'UPAP-BVWK & GÉRANT INDÉPENDANT D'UNE AGENCE DE PARIS

Depuis le 13 janvier 2016, la CJH a décidé de suspendre sa note du 1er juillet 2015 concernant l'exploitation des services de jeux virtuels en agence. Cela se traduit par une fin programmée des dispositifs de paris virtuels dès juin 2016. **Pascal Wolteche, vice-président de l'UPAP, mais également gestionnaire d'une agence de paris**, répond à nos questions au sujet des paris sur événements sportifs virtuels.

- Quels seraient les impacts d'une restriction des moyens d'utilisations des paris virtuels dans votre agence ? « Une réduction du temps de diffusion des paris virtuels aurait un impact négatif sur mon établissement. Je pense que pour tous les gestionnaires d'agence, cela représenterait un grand manque à gagner. Nous avons de plus en plus de charges à supporter et on veut couper une partie de nos revenus ! Vous voyez le paradoxe ? En tant que gérant indépendant, je suis complètement contre l'avis de la Commission ».
- Selon vous, les paris virtuels sont-ils la continuité logique du secteur des jeux et paris ? « Oui bien sûr ! Il faut savoir évoluer avec son temps et proposer de nouveaux programmes, les paris hippiques sont vieillissants. De toute façon, si les dispositifs de paris virtuels disparaissent de nos agences, les joueurs se dirigeront vers d'autres moyens de parier ».
- Les jeunes constituent majoritairement les consommateurs de ce genre de paris. Selon vous, quels seraient les moyens à mettre en place pour prévenir les risques d'addictions aux jeux ? « Nous devons en appeler à l'auto-régulation du secteur afin que chaque opérateur de paris et chaque indépendant puisse faire en sorte que jouer reste un plaisir. Par exemple, avec la présence de messages préventifs dans les points de ventes et sur les plateformes en ligne. »

Ce document commercial contient des informations générales concernant le produit UPAP-BVWK. L'étendue exacte des garanties est décrite dans les conditions générales relatives au produit d'affiliation UPAP-BVWK et à chacun de ses composants.

Ce document est disponible sur demande auprès de l'UPAP-BVWK.

E.R. Yannik Bellefroid, UPAP-BVWK
(Union Professionnelle des Agences de Paris)
Chaussée de Wavre 1100/3
1160 Auderghem



www.upap-bvwk.be

+32 (0)78 15 41 44

4 INTERDICTIONS CARDINALES



WHAT'S NEXT ?

Dans le prochain numéro de Bonus, nous aborderons les sujets suivants :

→ TVA à 21% : non merci ! → Innovations digitales

→ Caméras de surveillance, un 1^{er} pas vers plus de sécurité

